

## Circulaire de rentrée

J'espère que chacun et chacune d'entre vous a pu bénéficier du repos et du ressourcement nécessaires pour débiter cette nouvelle année scolaire avec enthousiasme et motivation.

Toute l'équipe éducative est très heureuse d'accueillir les nouvelles familles mais aussi, bien sûr, de retrouver les « anciennes ». Cette année, nous accueillons dans notre équipe Mylène Chassin (enseignante à 25% en CE2), 1 apprentie (ASEM) : Chloé Martinon, une enseignante en PS pour la durée du congé maladie de Muriel : Alison Farinet et Rabia Doganer pour la décharge de direction (le lundi et un vendredi sur trois en CE1, puis en PS au retour de Muriel). Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre école.

<b>Directrice</b>	Muriel Pirrera (classe de PS, déchargée le lundi et un vendredi sur trois) Remplacée durant son arrêt par Christine Grousson (classe de CE1, déchargée le lundi et un vendredi sur trois)
<b>Enseignants</b>	PS : Muriel Pirrera, remplacée par Alison Farinet MS : Ghislaine Orset GS : Emilie Mondon CP : Véronique Roustain CE1 : Christine Grousson et Rabia Doganer (le lundi et un vendredi sur trois) CE2 : Christine Rodier (lundi/mardi /jeudi) et Mylène Chassin (vendredi) CM1 : Laurent Curt CM2 : Lydie Cambray Lucie Thizy (AESH) Fabrice Romezin (AESH)
<b>Personnel OGEC</b>	Véronique Nony=>ASEM PS - cantine - garderie du soir Marion Epinat=>ASEM MS - cantine - garderie du matin Sandrine Brunon => ASEM GS - cantine- garderie du soir Marie-Christine Nollet =>ASEM polyvalente - cantine- saisie informatique de la garderie - ménage Marina Tardy =>ASEM polyvalente - cantine- ménage Chloé Martinon => en contrat d'apprentissage : ASEM polyvalente Quentin Soton => intervenant en musique

Cette nouvelle année va clore notre projet triennal sur le thème de l'Histoire avec comme dernier volet : les temps modernes et l'époque contemporaine, avec peut-être une petite incursion dans le futur. Ce projet se terminera par une classe découverte, qui est en cours d'élaboration.

Afin de favoriser la réussite vos enfants, il est essentiel d'établir un réel partenariat entre vous, parents, et nous, équipe enseignante. Le **cahier de liaison numérique (via ONE) est un des outils** permettant ces échanges nécessaires au bon déroulement de la scolarité, n'hésitez pas à l'utiliser pour laisser un message ou demander un rendez-vous.

Le personnel, l'équipe enseignante et moi-même, restons à votre écoute et sommes très heureux de partager avec vous cette nouvelle année.

Je souhaite à tous les enfants une bonne rentrée et une nouvelle fois, une année scolaire pleine de découvertes, de réussites et de joies.

Christine Grousseau

#### Quelques précisions concernant les documents d'inscription (à retourner pour le 9 septembre

- Merci de retourner à l'école, dûment signées et complétées :
  - o la fiche de renseignements corrigée (ou complétée pour les nouveaux parents)
  - o la fiche sanitaire
  - o la fiche « Personnes autorisées à venir chercher votre enfant et autorisation de sortie scolaire »
  - o la fiche « Autorisation de prise d'images »
  - o la convention de scolarisation
  - o la fiche APC (à partir des MS)
  - o la fiche des études (à partir du CE1)
  - o La charte du parent adulte accompagnateur
  - o Pour les PS : Demande d'aménagement du temps scolaire (si nécessaire)
  
- Assurances : fournir : **ces 2 documents sont obligatoires et nous seront nécessaires pour la classe découverte.**
  - o Une attestation d'assurance avec de nom de l'enfant et portant la mention **« individuelle accident »** ou **« Accident de la vie »** ou bien compléter et régler l'inscription à la mutuelle Saint-Christophe via le document fourni dans le dossier de rentrée.
  - o Une attestation Responsabilité civile
  
- Lire, compléter, signer et effectuer les cotisations demandées par l'APEL et l'OGEC.
- Merci également de lire : le règlement intérieur, le règlement de cantine, le règlement de la garderie, la charte éducative et la charte informatique sur le blog de l'école.
  
- Médicaments : les enseignants ne peuvent administrer aucun médicament. Si le médecin traitant juge nécessaire la prise de médicaments, un protocole (PAI) doit obligatoirement être établi. Merci de le signaler dans les plus brefs délais à l'enseignant.